

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 FEVRIER 2014 A 20H15**

sous la présidence de Monsieur Raymond BERNARD, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Martine DESSEREE

MEMBRES PRESENTS : M. BERNARD Raymond, Maire, M. KLEIN Jean-Marie, Mme LIEN Gaby, M. KAUFFER Bernard, M. RAVASSE Alain, Mme DESSEREE Martine, M. ZUCKSCHWERT Patrice, Adjoint.
Mme UNGER Liliane, M. GASS Sébastien, M. HUNTZICKER Dominique, M. FREYERMUTH Claude, Mme CAZAUBON Marie-Antoinette, M. FIX Gilbert, M. KLOTZ André, M. FLAJOLET Dominique, M. KEISER Jean, Mme HAAS Marie-Rose, M. REBITZER René, M. HECKMANN Pascal, M. RATEL Jean-Louis, M. KOCHER Jean-Pierre.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme FERRON-SCHMIEDEN Christine qui a donné procuration à Mme DESSEREE Martine, Adjointe.
Mme PIRES Sophie qui a donné procuration à M. HECKMANN Pascal.
Mme PLAISANT-HERMANNNS Jeanine qui a donné procuration à M. KEISER Jean.
Mme SALOMON Marie-Michèle qui a donné procuration à Mme LIEN Gaby, Adjointe.
Mme CLEVENOT Prisca qui a donné procuration à Jean- Pierre KOCHER.
Mme SCHOLZ Marie-Claire et Mme GERARD Sylvie qui n'ont pas donné procuration.

MEMBRE ABSENT : Mme KUHN Magali.

-
- Madame Martine DESSEREE a été désignée comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.
 - Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2013 a été approuvé à l'unanimité.
 - Monsieur le Maire propose de modifier un point de l'ordre du jour :
point 18 : Demande de subvention dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Rosheim
Il est proposé de le modifier : aménagement de la rue de Rosheim – convention définissant les modalités techniques et financières de l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement.
L'ordre du jour de la séance ainsi modifié a été adopté à l'unanimité.
 - Rapport des délégations permanentes :
Attribution des marchés de maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Rosheim au bureau d'études BEREST pour une mission complète rémunérée forfaitairement à 12 900 € HT.
-

Puis, le Conseil a pris les décisions suivantes :

1. Par 21 voix pour et 4 abstentions (M. HUNTZICKER, M. KEISER, Mme PLAISANT-HERMANNNS, M. REBITZER), Monsieur le Maire ayant quitté la salle, a approuvé et arrêté le compte administratif 2013 de la Ville – budget principal – à un excédent de fonctionnement de 1 349 605,82 €, un déficit d'investissement de 729 033,95 €, soit un excédent global de 620 571,87 €.
2. Par 24 voix pour et 1 abstention (M. REBITZER), Monsieur le Maire ayant quitté la salle, a approuvé et arrêté le compte administratif 2013 de la Ville – budget annexe forêt communale – à un excédent de fonctionnement de 60 923,36 €, un déficit d'investissement de 0 €, soit un excédent global de 60 923,36 €.
3. Par 22 voix pour et 3 abstentions (M. KEISER, Mme PLAISANT-HERMANNNS, M. REBITZER), Monsieur le Maire ayant quitté la salle, a approuvé et arrêté le compte administratif 2013 de la Ville – budget annexe brasserie

- à un excédent de fonctionnement de 550,99 €, un excédent d'investissement de 60 479,85 €, soit un excédent global de 61 030,84 €.
4. Par 22 voix pour et 3 abstentions (M. KEISER, Mme PLAISANT-HERMANNNS, M. REBITZER), Monsieur le Maire ayant quitté la salle, a approuvé et arrêté le compte administratif 2013 de la Ville – budget annexe Dôme – à un excédent de fonctionnement de 231,81 €, un excédent d'investissement de 0 €, soit un excédent global de 231,81 €.
 5. Par 25 voix pour et 1 abstention (M. REBITZER), a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.
 6. Par 23 voix pour, 2 contre (M. KEISER, Mme PLAISANT-HERMANNNS) et 1 abstention (M. REBITZER), dans le cadre de l'affectation des soldes des comptes administratifs 2013, a décidé d'inscrire les différents reports respectivement au budget principal 2014, au budget annexe forêt 2014, au budget annexe brasserie 2014 et au budget annexe Dôme 2014.
 7. Dans le cadre de la préparation budgétaire et conformément au code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal, Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les grandes orientations du futur budget 2014.
 8. Par 25 voix pour et 1 abstention (M. REBITZER), a autorisé l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants : 22 500 € au chapitre 20 « immobilisations incorporelles », 215 000 € au chapitre 21 « immobilisations corporelles » et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à tout engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits précités.
 9. A l'unanimité, a décidé d'attribuer une première tranche de la subvention annuelle de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 45 000 €.
 10. Par 24 voix pour et 2 abstentions (M. KEISER, Mme PLAISANT-HERMANNNS), considérant la procédure de mise à jour du tableau des effectifs par la suppression de postes devenus vacants après promotion interne ou départ à la retraite, a décidé la suppression d'1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet, 2 postes de Contrat d'accompagnement dans l'emploi, 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet et a décidé la transformation du poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 2^{ème} classe en ATSEM 1^{ère} classe.
 11. A l'unanimité, a approuvé le plan de formation prévisionnel 2014 du personnel communal.
 12. Par 25 voix pour et 1 abstention (M. REBITZER), a approuvé l'état prévisionnel des coupes 2014 ainsi que le programme de travaux d'exploitation et de travaux patrimoniaux de la forêt communale.
 13. A l'unanimité, approuve le changement d'associé au niveau de la société de chasse du Narion (lot de chasse communal n°5) par lequel Monsieur Luc KLEFFER remplace Monsieur Jean-Paul DIEBOLD.
 14. A l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 136 € à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg dans le cadre de la convention fourrière au titre de l'année 2014.
 15. A l'unanimité, a approuvé la prise en charge de la location forfaitaire d'un montant de 200 € des locaux de l'association du Foyer de Mutzig dans le cadre des répétitions de danse de l'école Rohan selon les modalités qui seront définies par une convention.
 16. Par 25 voix pour et 1 abstention (M. REBITZER), a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion sur les emprises foncières appartenant à Réseau Ferré de France concernées par le projet d'aménagement du parking arrière de la gare qui sera réalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Mutzig, a précisé que les frais inhérents à la formalisation de l'acte authentique de cette convention de transfert de gestion qui sont estimés à 4 000 € sont à la charge de la commune et a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de prise de possession anticipée avec Réseau Ferré de France.
 17. A l'unanimité, a approuvé l'affectation de l'enveloppe au titre du dispositif de centralité urbaine « bonification bourg-centre » du Conseil Général du Bas-Rhin, sur l'opération d'aménagement des accès piétons et cyclistes de la voie verte de la rue des champs et d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Mutzig.
 18. A l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Rosheim sur la base du plan de financement suivant : montant estimatif de l'opération : 222 900 € HT, montant estimatif de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin : 48 000 €, solde à la charge de la commune : 174 900 € HT.
 19. A l'unanimité, a approuvé les modalités techniques et financières de la convention avec la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig relative à l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue de Rosheim, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et a décidé d'inscrire les crédits nécessaires dans le cadre du budget 2014.
 20. A l'unanimité, a décidé de vendre à Monsieur Henri STECK (propriétaire de la parcelle enclavée n°648, section 5) la parcelle n°348 section 5 d'une contenance de 1,30 are au prix forfaitaire de 10 000 €, a précisé que les frais et honoraires découlant de cette transaction seront supportés par l'acquéreur, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte se référant à cette transaction.
 21. A l'unanimité, a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à la Paroisse protestante de Molsheim et environs située 26 rue des Vosges à Molsheim dans le cadre des travaux de rénovation du presbytère.
-

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le travail accompli durant le mandat.

Séance levée à 22h37.

Le Maire,
Raymond BERNARD